Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Note de service

Destinataires : **À tous les membres du personnel**

Expéditeur : **Direction générale**

Date : **Le 19 juin 2020**

Objet : **Reprise de la tarification dans les stationnements à compter du 22 juin et nouvelle grille de tarification pour les usagers et les visiteurs**

Alors qu'elle avait été interrompue depuis le début de la pandémie en mars dernier, l'application de la tarification dans les stationnements payants du CISSS reprendra **à compter du 22 juin 2020**. Les tarifs demeurent les mêmes pour les membres du personnel ainsi que les médecins.

Toutefois, suivant une décision ministérielle, les tarifs visant les usagers et les visiteurs ont été diminués. La nouvelle grille tarifaire applicable à ces derniers a été adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, ce vendredi 19 juin 2020.

Une révision des tarifs qui favorise l'accès des usagers et des visiteurs
Afin de favoriser davantage l'accès aux soins et aux services, la nouvelle grille tarifaire prévoit la gratuité pour les deux premières heures de séjour. La gratuité est également maintenue pour certaines clientèles ainsi que pour les familles des résidents. Les mêmes modalités de fonctionnement s'appliquent pour bénéficier de ces gratuités.

Accès gratuit
Clientèles admissibles :

- **Hémodialyse :** en tout temps, aux usagers nécessitant des traitements d'hémodialyse;
- **Oncologie :** en tout temps, aux usagers nécessitant des traitements de chimiothérapie;
- **Néonatalité :** en tout temps, aux parents des nouveau-nés nécessitant une hospitalisation;
- **Hébergement :** en tout temps et sans limites du nombre de cartes d'accès, aux familles d'usagers hébergés (longue durée physique et psychiatrique), de même qu'aux familles d'usagers en attente d'hébergement à l'hôpital.

Afin de bénéficier de cette gratuité, les usagers et les familles admissibles doivent en faire la demande auprès de l'unité concernée. Celle-ci leur indiquera la marche à suivre. Un dépôt de 10 $ est exigible par carte accordée.

Tarif réduit de 20 $ par mois
Un tarif de stationnement de 20 $ par mois est accessible aux usagers et aux visiteurs qui en font la demande, et ce, sans aucune justification.

Afin de bénéficier de ce tarif réduit, les usagers et les visiteurs doivent se présenter au Service de sécurité des deux hôpitaux ou du Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David, et en faire la demande.

Dans tous les autres cas, la grille tarifaire standard s'applique :

Usagers/Visiteurs **Grille de tarification des aires de stationnement du CISSS de Lanaudière**		
Installations	**Durée**	**20 juin 2020**
Secteur Sud		
• Hôpital Pierre-Le Gardeur • Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David • Centre d'hébergement et de réadaptation en déficience physique de L'Assomption • Centre d'hébergement de Repentigny • CLSC Lamater de Terrebonne	Moins de 2 h	**Gratuit**
	2 h à 3 h 59	6,00 $
	4 h et plus	10,00 $
Secteur Nord		
• Centre hospitalier De Lanaudière	Moins de 2 h	**Gratuit**
	121 à 240 minutes (2 h à 3 h 59)	4,00 $
	241 minutes et plus (4 h et plus) (Max. 24 heures)	7,00 $
Tous les parcs	Mensuelle	**20,00 $**

Mesures de prévention des infections

Le virus de la COVID-19 étant toujours en circulation dans la communauté, des mesures de prévention des infections ont été mises en place. Ainsi, que ce soit à l'entrée des stationnements ou lors du paiement des frais de stationnement, les usagers seront invités à se laver les mains. Un dispositif a en effet été mis en place afin que les usagers puissent utiliser un gel antiseptique avant de prendre le billet à la borne d'entrée ainsi qu'aux bornes de paiement. Soulignons que les bornes à l'entrée des stationnements ainsi que les bornes de paiement seront désinfectées régulièrement, plusieurs fois par jour.